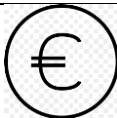


FORMATION PAR APPRENTISSAGE – EN 3 ANS

Niv. 4	Bac Pro	AgroEquipement																				
	Prerequis	L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir entre 15 et 29 ans révolus. Un avis favorable de passage en 2^{NDE} est requis. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.																				
	Délai d'accès	Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de renseignements signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.																				
	Tarif	Coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)																				
	Rémunération	L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an. <table><tr><th></th><th>16 à 17 ans</th><th>18 à 20 ans</th><th>21 ans à 25 ans</th><th>26 ans et plus</th></tr><tr><td>1ère année</td><td>27 % du SMIC</td><td>43 % du SMIC</td><td>53 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr><tr><td>2ème année</td><td>39 % du SMIC</td><td>51 % du SMIC</td><td>61 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr><tr><td>3ème année</td><td>55 % du SMIC</td><td>67 % du SMIC</td><td>78 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr></table> Cependant, la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est le montant le plus favorable qu'il faut appliquer.		16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																		
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																		
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																		
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																		
	Durée	Formation de 2100h sur 3 ans 57 semaines en UFA sur 3 ans 84 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 3 ans																				
	Lieu d'apprentissage	• ETA • CUMA • Exploitation agricole fortement mécanisée																				
	Objectifs	Organiser un chantier par une identification des besoins (notamment agronomique), la planification et la coordination Choisir les matériels et équipements Transporter les fournitures, y compris sur la route																				

		Régler le matériel et de réaliser les travaux des champs Assurer des réparations de matériels et équipements en se référant aux documents des constructeurs ou fait appel au SAV	
	Contenu de la formation	<u>2nde</u> Modules Généraux E1 : Approches scientifique et technologique E2 : Culture humaniste E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel E4 : Engagement dans un projet collectif Modules professionnels E5 : Choix techniques E6 : Expériences professionnelles E7 : Pratiques professionnelles	<u>1^{ère} et Terminale</u> Modules Généraux MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales Modules professionnels MP5 : Choix d'un équipement dans un contexte de transitions MP6 : Organisation des chantiers d'agroéquipement MP7 : Caractérisation des technologies et de leurs évolutions dans les agroéquipements MP8 : Mise en œuvre des équipements en sécurité MP9 : Réalisation des opérations de maintenance MAP : Module d'adaptation professionnelle
	Méthodes mobilisées	Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.	
	Modalité d'évaluation	Tests de positionnement et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille. Certification par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.	
	Examen	Taux de réussite sur les 5 dernières années : 91%	
	Accessibilité	Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.	

	Poursuite d'étude	- Divers BTS particulièrement ACSE ou GDEA - Certificat de spécialisation (CS) - Vie active	21% de poursuite d'études en 2024
	Insertion professionnelle	- ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) - CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) - Exploitation agricole	79 % vers la vie active en 2024
	Evaluation de la formation par les apprentis		

  	Contact	UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lyceesaintclair.fr
--	----------------	---